

Décembre 2007

# M O B U L

LE JOURNAL DE L'AGGLOMÉRATION BULLE, MORLON, LE PÂQUIER, RIAZ, VUADENS



## PÉRIMÈTRE DE L'AGGLO

LE PORTRAIT DES
CINQ COMMUNES



08-09

# CONSTATS ET MESURES

URBANISATION ET ESPACES VERTS



10-12

## CONSTATS ET MESURES

TRANSPORTS ET RÉSEAU ROUTIER



#### **Editorial**

Maurice Ropraz préfet de la Gruyère président de Mobul

→ «C'est une belle harmonie quand le dire et le faire vont ensemble», a dit Montaigne. Créer ensemble une agglomération au sens de la loi fédérale sur le Fonds d'infrastructure ne peut que procéder de la même méthode. Exprimer une vision politique commune et agir ensemble pour la mettre en œuvre sont les deux leviers actionnés aujourd'hui par cinq communes gruériennes pour maîtriser leur avenir et ses innombrables enjeux.

Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens projettent de coordonner leur politique des transports et de l'aménagement du territoire pour construire une agglomération forte au service du développement de toute la Gruyère. Une qualité de vie améliorée, une croissance maîtrisée et un développement inscrit

dans la durée, voilà les trois fondements de ce projet. Je salue sans détour l'ouverture d'esprit et le dynamisme de cette communauté de destins, baptisée Mobul.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. Dans quelques semaines, le projet devra être déposé à la Confédération. Une large consultation s'engage auprès des populations concernées. Je ne peux que vous inviter, vous toutes et tous habitants de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens, à vous

plonger dans ce projet audacieux et à en découvrir la quintessence. Car cette initiative ne se concrétisera pas sans votre adhésion et sans votre soutien. Le site internet www.mobul.ch, les communes et la Préfecture attendent vos questions et vos remarques. Le résultat de cette démarche participative doit permettre à l'agglomération de se construire pas à pas avec tous ses habitants.

Ce n'est qu'avec vous, ensemble, que nous réussirons!

Décembre 2007

**COÛT TOTAL DES MESURES** 

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS



#### HISTORIOUE

Les réflexions sur la H189 ont favorisé la création de l'agglomération.

• CINQ COMMUNES VEULENT COORDONNER LEUR POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. CETTE INITIATIVE POURRAIT RECEVOIR L'APPUI DU FONDS D'INFRASTRUCTURE POUR LES AGGLOMÉRATIONS ET LE RÉSEAU DES ROUTES NATIONALES.

# UNE AGGLOMÉRATION BULLOISE POUR UNE RÉGION PLUS FORTE

Les communes de Bulle. Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens ont présenté dans le détail leur projet d'agglomération. L'enjeu stratégique de cette collaboration intercommunale est la maîtrise concertée du développement des transports et de l'aménagement du territoire.

L'agglomération bulloise est en marche. Convaincues par la nécessité de construire une vision d'avenir commune et concertée pour leur développement, les communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens veulent déposer avant la fin de l'année un projet d'agglomération auprès de la Confédération. Son but: mettre en commun les compétences communales dans les transports et l'aménagement pour rendre plus efficace le développement régional. Le concept global préparé par le bureau d'études team+ pourrait bénéficier du financement du Fonds d'infrastructure pour les agglomérations et le réseau des routes nationales.

Il ne s'agit donc pas de créer une agglomération au sens de la loi cantonale, mais bien d'adopter une politique commune dans les domaines des transports et de l'aménagement du territoire. La création d'institutions suprarégionales comme un conseil de l'agglomération élu par le peuple, par exemple dans le Grand-Fribourg,

# Les objectifs du projet d'agglomération



La création d'un réseau de transport public performant est un objectif prioritaire pour Mobul, comme ici à Vuadens

jour. Le projet se développe au sein mesures d'accompagnement liées à de l'association de communes Mobul, la Communauté régionale des plusieurs objectifs. transports de l'agglomération bulloiou l'engagement d'un processus de et Vuadens. Ce projet, qui reprend plans. L'un des principes centraux du

la construction de la H189, poursuit

se, initiée par Bulle, Riaz et Morlon Une urbanisation plus rationnelle des et rejointe cette année par Le Pâquier communes est possible sur bien des

fusion ne sont donc pas à l'ordre du notamment le volet transport des projet d'agglomération est de mieux utiliser les ressources et les espaces à disposition en les valorisant. De plus, l'objectif est de mieux maîtriser l'urbanisation de la région en évitant l'étalement des constructions hors du périmètre compact de l'agglomération. Construire de manière plus

dense dans les centres, poursuivre le développement territorial en le calquant sur celui des transports (notamment en densifiant les constructions autour des gares et des arrêts de bus) et, enfin, privilégier les secteurs facilement accessibles à vélo ou à pied sont trois mesures concrètes inscrites dans le projet.

#### Un cadre de vie valorisé

Cette vaste réflexion entamée sur l'agglomération aura comme souci constant l'amélioration de la qualité de vie des habitants des cinq communes. La valorisation du centreville, des quartiers et des villages, mais également la préservation des espaces verts et des sentiers pédestres dans ou à proximité de l'agglomération doivent permettre de rendre plus attractif l'espace public pour l'ensemble de ses usagers. Cette revalorisation se fera en privilégiant la mixité des fonctions et en évitant ainsi la création de quartiers dortoirs ou de ghettos.

#### Développer des transports publics nerformants

Actuellement, le réseau de transport en commun n'est pas suffisant. L'objectif est d'augmenter l'offre de 150% dans l'agglomération bulloise, notamment par la mise en service de deux lignes de bus diamétrales, Morlon-Vuadens et le Closalet-Riaz. Une troisième ligne sera créée entre la zone industrielle de Planchy et le centre de Bulle aux heures de pointe.

#### Une politique des transports au service du développement régional

L'utilité du projet d'agglomération s'illustre de manière frappante par le souci permanent de faire interagir le binôme «développement territorial» et «développement des transports» pour trouver les solutions les plus adaptées. Le réseau routier, les transports publics, le réseau cyclable et piéton se mettent ainsi au service de l'urbanisation. A l'inverse, les objectifs d'urbanisa-

Jean-Paul Glasson

«Les cinq exécutifs

au'il est nécessaire

penser en commun

environnement...»

sont persuadés

de prendre de

la hauteur pour

aménagement du territoire.

transports et

Syndic de Bulle

tion sont pensés en fonction du réseau de transports existants ou futurs. La desserte performante du centre de l'agglomération et des villages, l'encouragement du déplacement en transports en commun, à vélo ou à pied, l'utilisation de la H189 comme route de distribution vers le centre-

glomération. L'objectif est, enfin, de sécuriser les secteurs d'habitation et de les protéger des nuisances du tra- Le coût des mesures

Afin d'atteindre ces objectifs, un catalogue de mesures dans les domaines de l'urbanisation, du réseau routier, des transports publics, de la de la gestion des déplacements est sur le point d'être finalisé. L'ensemble du projet, notamment le détail

ville et vers chaque commune sont des mesures envisagées et le concept quelques-unes des priorités de l'ag- de travail, est présenté sur le site internet www.mobul.ch.

Le coût pour l'ensemble des travaux prévus est devisé à 56.7 millions de francs. Ces investissements seront subventionnés à hauteur de 30% à 50% par la Confédération en cas mobilité douce, du stationnement et d'adoption du projet. Dans ces 56,7 millions sont compris notamment les 10 millions de francs de mesures qui seront réalisées avant 2011.

# MESURES **COÛT** (millions de francs) RÉSEAU ROUTIER 16,5% VALTRALOC (1) ZONES À VITESSE MODÉRÉE 7,5% TRANSPORTS PUBLICS MOBILITÉ DOUCE 0.46 STATIONNEMENT TOTAL (2) (2) Ces 56,7 millions de francs comprennent les 10 millions de francs de mesu-res qui seront réalisées avant 2011. Ainsi, 46,7 millions pourraient être subven-tionnés, à hauteur de 30% à 50%, par la Confédération.

#### Le Fonds d'infrastructure de la Confédération pourrait financer en partie les travaux.

### HISTORIQUE DU PROJET MOBUL

La Ville de Bulle demande un axe d'évitement.

Un projet de contournement par l'est est mis à l'enquête. Avec 3200 oppositions déposées, le projet ne sera ja-

Une nouvelle étude d'opportunité est réalisée. Les objectifs sont modifiés. La route de contournement devient une route de distribution permet-

glomération bulloise. Elle permet également au trafic origine-destination d'accéder aux différents secteurs de l'agglomération sans transiter par des axes sensibles du point de vue technique, social ou environnemental.

Le nouveau projet passe par l'ouest et intègre trois carrefours intermédiaires à Planchy, la Pâla et Le Pâquier.

Des mesures d'accompagnement sont formalisées dans un plan directeur partiel des transports. Elles font partie intégrante du projet et comprennent notamment des mesures de modération de trafic.

Dans le cadre de la procédure d'aps'engagent à mettre en place un rétant au trafic de transit d'éviter l'ag-seau de transports publics urbains

performant. Le projet et ses mesures d'accompagnement permettent notamment de faire tomber de plus de Les travaux de la H189 et de ses me-50% le trafic dans le centre-ville, de diminuer fortement les nuisances sonores et de réduire les émissions d'oxyde d'azote de 10% environ.

Le projet de la H189 est mis à l'enquête publique. Vingt-trois oppositions sont déposées.

probation du projet, les communes Le peuple fribourgeois plébiscite le projet en votation populaire canto-

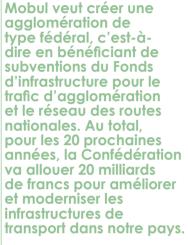
sures d'accompagnement débutent.

Bulle, Morlon et Riaz fondent l'association Mobul. Les études relatives au Plan régional des transports, formalisant la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, sont lancées.

Le Pâquier et Vuadens rejoignent l'association Mobul. L'élaboration du projet d'agglo, qui intègre le Plan régional des transports, débute.

# Le Fonds d'infrastructure de la Confédération, c'est quoi?

# Agglomérations et routes nationales



La création d'une agglomération bulloise ne doit pas être comprise au sens de la loi cantonale. Il n'est pas question pour les cinq partenaires de Mobul (Bulle, Morlon, Le Pâquier Riaz et Vuadens) de créer des institutions supracommunales comme un parlement ou un conseil d'agglomération. Le projet bullois est ainsi fondamentalement différent de celui développé actuellement dans le Grand-Fribourg.

Mobul propose en effet en priorité une intensification de la collaboration et de la coordination intercommunales dans les politiques des transports et de l'aménagement du territoire. Le cadre légal de référence est ainsi défini par la loi fédérale sur le Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales, qui sera opérationnel en 2008.

Les objectifs de ce fonds partent d'un constat clair: la Suisse a besoin de



Quelque 6 milliards de francs ont été débloqués pour les routes et les agglomération.

réseaux routier et ferroviaire perfor- Le Fonds d'infrastructure sera alimants. Pour financer l'entretien et la modernisation de l'infrastructure de transport existante et lui permettre d'absorber le trafic, la Confédération a créé le Fonds d'infrastructure. Celui-ci doit notamment servir à financer les voies de communication dans les agglomérations, ainsi que l'achèvement et l'aménagement du réseau des routes nationales exis-

menté par les recettes à affectation obligatoire provenant de l'impôt sur les huiles minérales et de la vignette autoroutière. La loi fédérale sur le Fonds d'infrastructure (LFInfr) entrera en vigueur le 1er janvier 2008. Le Fonds «trafic d'agglomération» est doté de 6 milliards de francs (sur un total de 20,8 milliards), 2,56 milliards de francs pour cofinancer les projets urgents (déjà attribués, com-

prenant pour Fribourg le pont de la Pova) et 3.44 milliards de francs pour le cofinancement des projets d'agglomération.

Ces contributions fédérales seront allouées par le Parlement par périodes de 4 ans entre 2011 et 2027. Seules les agglomérations qui auront élaboré et fait approuver par leur canton et par la Confédération un projet d'agglomération pourront bénéficier de ce fonds. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2007 pour bénéficier du premier volet de subventions fédérales (2011-2015). Plus de 35 projets d'agglomération sont en cours d'élaboration.

Le Fonds d'infrastructure est temporaire. Il sera dissout au plus tard 20 ans après l'entrée en vigueur de la loi sur le Fonds d'infrastructure. Le Conseil fédéral a la possibilité de prolonger ce délai de cinq ans au

# Les résultats de la consultation en 8 questions

Le projet d'agglomération est percu comme un projet porteur pour toute la Gruyère. Le processus de consultation aui s'est achevé le 7 décembre l'a bien montré. Bien sûr, quelques interrogations légitimes, notamment sur la question de la mise en œuvre du projet, ont émergé. Si la consultation formelle est terminée, les communes encouragent tous les citovens à continuer à donner leur avis sur le site internet www.mobul.ch.

#### Combien vont coûter les mesures envisagées pour le développement de l'agglomération?

- L'ensemble des mesures prévues pour les transports et l'aménagement nécessite un investissement total de 56,7 millions de francs, dont environ 10 millions de francs pour des mesures qui seront réalisées avant 2011.
- Comment vont-elles être financées, notamment dans le domaine de l'amélioration du réseau routier?
- En temps normal, les domaines comme le trafic d'agglomération sont fondamentalement de la compétence des communes. La Confédéra-

tion n'intervient qu'à titre subsidiaire. Pourtant, elle soutient des projets que les agglomérations ne peuvent financer eux-mêmes. Elle ne soutient que les investissements. Toute participation aux coûts d'exploitation est ainsi exclue. La Confédération peut prendre en charge entre 30 et 50% des coûts imputables, le solde étant à la charge des communes.

La population derrière le projet

- Si la Confédération ne soutient pas le projet d'agglomération bulloise, toutes les mesures vontelles tomber à l'eau?
- Non. La plupart des mesures seront réalisées. Mais pour des questions financières, leur mise en œuvre sera certainement davantage étalée dans le temps. Si certaines mesures coûteuses ne pouvaient pas être financées faute de moyens suffisants, une nouvelle fenêtre pour déposer un projet au Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales s'ouvrira en 2015. Enfin, la réflexion amorcée entre les communes n'est pas perdue. Cette fructueuse collaboration est un atout pour l'avenir de toute la région.
- En créant une agglomération, devra-t-on élire un conseil ou une assemblée supracommunale?
- Non. Il ne s'agit donc pas de créer une agglomération au sens de la loi cantonale. Le Grand-Fribourg a

choisi cette voix et a créé des institutions supracommunales pour faire avancer son projet: un comité et un conseil de l'agglomération. Ce aui n'est pas le cas pour le projet Mo-

#### - Mais alors, quel est le cadre légal de référence?

- Il s'agit de la loi fédérale sur le Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales (LFInfr), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le Fonds d'infrastructure doit notamment servir à financer les voies de communication dans les agglomérations, ainsi que l'achèvement et l'aménagement du réseau des routes nationales existant. Il est alimenté par les recettes de l'impôt sur les huiles minérales et de la vignette autoroutière

#### Ouels sont les objectifs de l'agglomération bulloise?

Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens veulent développer une politique commune dans les domaines des transports et de l'aménagement du territoire. La création d'institutions élues par le peuple ou l'engagement d'un processus de fusion ne sont donc pas à l'ordre du jour. Le projet se développe au sein de l'association de communes Mobul, la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise, initiée par Bulle. Riaz et Morlon et

# Isabelle VOGT Syndique de Morlon

«Le projet d'agglo, c'est travailler ensemble pour notre avenir et celui de nos enfants dans le respect de notre environnement...»

rejointe cette année par Le Pâquier-Montbarry et Vuadens. Ce projet. qui reprend notamment le volet transport des mesures d'accompagnement liées à la construction de la H189, poursuit plusieurs objectifs.

#### - Concrètement, quels sont les domaines qui seront traités par Mobul?

- Des mesures sont prévues dans les domaines de l'urbanisation, du réseau routier, du stationnement, des transports publics et de la mobilité douce. L'objectif central est de construire une vision d'avenir commune et concertée pour le développement de l'agglomération. La maîtrise des domaines stratégiques des transports et de l'aménagement du territoire est la clé de voûte du processus.

## - Quel est le calendrier du proces-

- D'ici à la fin de l'année, les statuts de Mobul doivent être adoptés par les communes concernées par le projet. La phase de consultation s'est terminée le 7 décembre, récoltant de nombreux avis favorables. De plus, le dossier de présentation avec les mesures envisagées et leurs coûts doit être déposé avant la fin de l'année à la Confédération.

## **CONSULTATION: RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES**

CONSTITUER MOBUL						
AGIR SUR L'URBANISATION						
DENSIFIER LES SECTEURS CENTRAUX						
VALORISER LES VILLAGES						
LIMITER L'ÉTALEMENT VERS L'EXTÉRIEUR						
VALORISER LES ESPACES NATURELS						
REPORTER LE TRAFIC SUR LA H189						
RÉAMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC						
MODÉRER LES SECTEURS RÉSIDENTIELS						
RÉGLEMENTER LE STATIONNEMENT						
LIAISON FERROVIAIRE BULLE-FRIBOURG						
LIGNES TC D'AGGLOMÉRATION						
LIAISONS PIÉTONNES ET CYCLABLES						
EFFICACITÉ DU PROJET D'AGGLOMÉRATIC	N					
(SOURCE: TEAM+)	Non	Plutôt non	Neutre	Plutôt oui	0	ui

## MODE D'EMPLOI

instrument de planification à long moyens de transport. terme, renouvelé périodiquement. Dans le canton de Fribourg, un projet

Le projet d'agglomération est un tures et sur l'exploitation des différents évaluation coût/efficacité, mise en

Pour pouvoir bénéficier des contributions fédérales, les projets d'agglod'agglomération a le statut d'un plan mération doivent remplir certaines directeur. Le projet d'agglomération exigences de base dans les domaines comprend un concept de développe- suivants: participation, entité responment coordonné «transports et urba-sable, analyses de la situation actuelle nisation», ainsi que des projets et des en matière de transports et d'urbamesures qui portent sur les infrastruc- nisme, largeur de l'éventail de mesures, de ressources.

œuvre et controlling.

De plus, les mesures du projet d'agglomération doivent prouver des effets positifs dans les domaines suivants: la qualité du système de transport, le développement urbain vers l'intérieur. la sécurité du trafic, les atteintes à *l'environnement et la consommation* 

(SOURCES: OFFICE FÉDÉRAL DU DÉVELOPPE-MENT TERRITORIAL

RIAZ

### Décembre 2007

# LE PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION



**PÉRIMÈTRE** 

### TRAFIC PENDULAIRE

Les 59% des pendulaires domiciliés dans l'agglomération y travaillent.

### POPULATION

L'agglomération des cinq communes compte 22000 habitants.

● L'AGGLOMÉRATION

COMPREND CINQ

COMMUNES ET GÉNÈRE 10500

EMPLOIS SUR UN TERRITOIRE

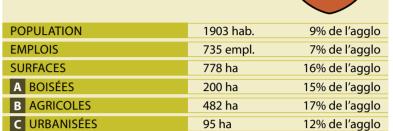
DE PRÈS

DE 5000 HECTARES.

M O B U L

Décembre 2007

### LA COMMUNE DE RIAZ



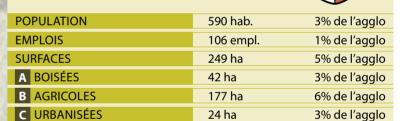
La densité de la surface urbanisée est de 28 hab. ou empl. / ha. Les 53% des pendulaires domiciliés dans la commune travaillent dans l'agglo.



#### POPULATION 1806 hab. 8% de l'agglo **EMPLOIS** 435 empl. 4% de l'agglo SURFACES 1049 ha 21% de l'agglo A BOISÉES 248 ha 19% de l'agglo **B** AGRICOLES 25% de l'agglo 690 ha C URBANISÉES 109 ha 14% de l'agglo

La densité de la surface urbanisée est de 21 hab. ou empl. / ha. Les 60% des pendulaires domiciliés dans la commune travaillent dans l'agglo.

### LA COMMUNE DE MORLON



La densité de la surface urbanisée est de 29 hab. ou empl. / ha. Les 60% des pendulaires domiciliés dans la commune travaillent dans l'agglo.



### LA COMMUNE DU PÂQUIER

LA COMMUNE DE VUADENS

POPULATION	1032 hab.	5% de l'agglo
EMPLOIS	185 empl.	2% de l'agglo
SURFACES	450 ha	9% de l'agglo
A BOISÉES	80 ha	6% de l'agglo
B AGRICOLES	308 ha	11% de l'agglo
C URBANISÉES	59 ha	7% de l'agglo

La densité de la surface urbanisée est de 21 hab. ou empl. / ha. Les 58% des pendulaires domiciliés dans la commune travaillent dans l'agglo.

### L'AGGLOMÉRATION DES CINQ COMMUNES

POPULATION	21852 hab.	
EMPLOIS	10412 empl.	0,48 empl./hab.
SURFACES	4910 ha	
A BOISÉES	1315 ha	27% de l'agglo
B AGRICOLES	2760 ha	56% de l'agglo
C URBANISÉES	802 ha	16% de l'agglo

La densité de la surface urbanisée est de 40 hab. ou empl. / ha. Les 59% des pendulaires domiciliés dans l'agglo y travaillent.

### LA COMMUNE DE BULLE

POPULATION	16521 hab.	76% de l'agglo
EMPLOIS	8951 empl.	86% de l'agglo
SURFACES	2384 ha	49% de l'agglo
A BOISÉES	745 ha	57% de l'agglo
B AGRICOLES	1103 ha	40% de l'agglo
<b>C</b> URBANISÉES	515 ha	64% de l'agglo

La densité de la surface urbanisée est de 49 hab. ou empl. / ha. Les 60% des pendulaires domiciliés dans la commune travaillent dans l'agglo.

# POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE



DANS LE CENTRE DE L'AGGLOMÉRATION, PLUSIEURS **ESPACES VERTS POURRAIENT** ÊTRE VALORISÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS.

#### MOBILITÉ DOUCE

Le projet d'agglomération veut favoriser les déplacements à pied et à vélo. (PAGE 11)

#### **DENSIFIER LE CENTRE**

Pour éviter l'étalement des constructions sur des terrains vierges, des possibilités de développement existent dans le centre de l'agglomération.

M O B U L

Décembre 2007

# Urbanisation et espaces verts

Les communes de Bulle. Morlon. Le Pâquier. Riaz et Vuadens veulent développer ensemble un projet d'agglomération cohérent. L'enjeu stratégique de cette collaboration intercommunale est la maîtrise concertée du développement des transports et de l'aménagement du territoire à l'intérieur du périmètre des cina communes.

#### Constat

Des sites situés dans des secteurs centraux et stratégiques de l'agglomération sont encore sous-exploités. Ces espaces ont encore un fort potentiel de reconversion. Il est important d'utiliser l'ensemble de ces ressources et de stopper ainsi la tendance actuelle à étendre l'urbanisation à l'extérieur des centres.

De manière générale, les centres des communes sont encore peu valorisés, tout comme les espaces verts, pourtant nombreux dans les parties urbanisées, dont les habitants ne peuvent profiter pleinement en raison de leur accès difficile ou de leur aménagement inexistant. Le potentiel pour créer des parcs urbains qui amélioreraient la qualité de vie des habitants est ainsi important.

#### Densifier le centre

L'objectif est de densifier les parties centrales de l'agglomération, en profitant des espaces encore sousurbanisés. Ce processus d'urbani-

# Densifier, préserver, valoriser

développement des transports, afin d'éviter l'étalement de l'urbanisation. La valorisation du centre-ville et des centres des villages sera une priorité, notamment en améliorant

## III faut valoriser les centres et les espaces verts

le cadre construit, en valorisant les aménagements de l'espace public

sation doit être coordonné avec le l'agglomération la mixité des fonctions, rempart contre la création de

#### Mieux utiliser l'espace urbanisé

Plusieurs zones situées à moins de 500 mètres des centres possèdent des potentiels de reconversion urbaine très importants. On peut notamment penser aux espaces situés au nord de la gare de Bulle, à l'arsenal et à des friches industrielles disséminées sur les territoires communaux. Ce souci et en assurant dans l'ensemble de de développer en priorité ces zones

n'est pas anodin. Cette stratégie permet de contenir l'urbanisation à 'intérieur du périmètre compact d'agglomération et de ne pas ouvrir de nouveaux fronts sur les terrains encore vierges.

## Préserver et valoriser les zones

Le paysage et plus généralement la nature sont des composantes majeures de l'identité d'une région. L'agglomération bulloise est implantée entre trois grandes entités paysagè-

# LES OBJECTIFS DU CONCEPT D'URBANISATION 1 DENSIFIER LES PARTIES



## Georges OBERSON



«L'enthousiasme des cina communes pour élaborer coniointement un projet de développement cohérent montre qu'elles ont pris conscience de leur avenir commun...»

res: le Gibloux, le Moléson, l'espace du lac de la Gruyère. De plus, les Préalpes fribourgeoises, avec la la chaîne des Vanils au sud et la chaîne des Gastlosen à l'est sont situées à proximité du périmètre de l'agglomération, renforçant ainsi la valeur ajoutée paysagère et environnementale de la région.

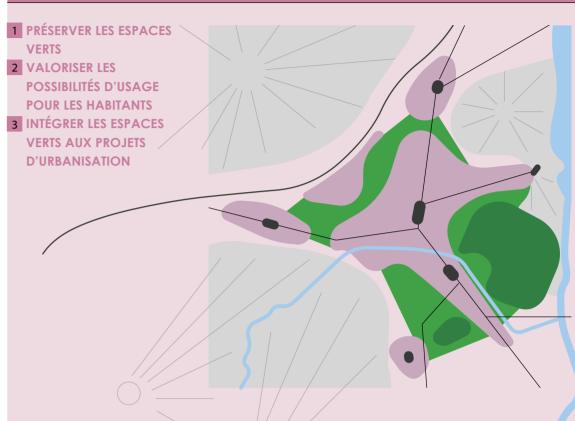
#### Intégrer les espaces verts à l'urbanisation

Afin de préserver et d'économiser cette composante essentielle pour la qualité de vie, le bien-être et le tourisme, le projet d'agglomération prévoit de sauvegarder au maximum les espaces verts et de valoriser leur utilisation par les habitants en créant des cheminements et des loisirs doux de proximité. Dans le développement futur, le souci d'intégrer les espaces verts aux projets d'urbanisation sera permanent, notamment en façonnant les limites entre le bâti et les espaces

#### Une planification à modifier

Afin de mettre en œuvre ces mesures et de les affiner, toutes les communes vont procéder à l'élaboration d'un Plan directeur régional. Dans ce cadre, elles pourront étudier la nécessité ou l'opportunité de procéder à des adaptations de leur Plan d'aménagement local.

### LES OBJECTIFS DU CONCEPT PAYSAGER



## LES MESURES DU CONCEPT D'URBANISATION

Le projet d'agglomération établit, prévoit ou rend obligatoire à futur des planifications détaillées au niveau de l'affectation pour les secteurs de l'arsenal de Bulle, du site de la scierie Despond SA, en cas de libération du site, du secteur de la Pâla, avec remaniement parcellaire, du secteur gare-nord, du Terraillet, de Saint-Michel, de plusieurs secteurs situés entre l'Ancien-Comté et la Trême, du Praz, du Ferrage et des Granges-est, au niveau directeur pour cette dernière zone

### MORLON

La révision du Plan d'aménagement en cours d'approbation n'entre pas en contradiction avec le projet d'agglomération.

#### LE PÂQUIER

La révision du Plan d'amégagement local est en cours. Elle permettra d'établir une planification détaillée pour les sites de Villard Blanchin, partiellement au niveau affectation, partiellement au niveau directeur et

de La Fin au niveau directeur, pour devenir un secteur de réserve.

La commune a révisé récemment son Plan d'aménagement local. Les sites La commune inscrit au plan direcà l'ouest et au nord du centre, définis par le projet d'agglomération, seront légalisés par étapes selon les modalités définies par le plan directeur régional. Le secteur au sud-est du centre au niveau directeur devient un

secteur de réserve. Enfin, une planification détaillée est réalisée pour le secteur Villard Blanchin.

#### **VUADENS**

teur et/ou légalise par étapes, selon les modalités définies par le plan directeur régional, le secteur de la Favagette et les secteurs situés au nord de la gare et à l'ouest de la route cantonale



# Créer des transports publics pour capter les pendulaires

# Des lignes de bus seront créées dans l'agglomération

Des transports publics peu développés

Le potentiel de développement des transports publics est très fort dans l'agglomération bulloise.

Actuellement, le réseau est composé de trois lignes de train à cadence horaire et de huit lignes de bus régionales à cadence horaire. Ce réseau de lignes radiales possède une destination terminus avec la gare de Bulle et des lignes de bus qui contournent le centre-ville avec une faible desserte

Il n'y a que neuf arrêts à disposition des usagers dans l'agglomération. Ainsi, la configuration actuelle des (contre 17% aujourd'hui). Trois metransports publics débouche sur un

système de transports publics principalement utilisé par les captifs, autrement dit les écoliers et les personnes sans voiture, mais il n'est pas configuré actuellement pour représenter une alternative crédible à l'utilisation de la voiture, notamment auprès ration. des pendulaires.

#### Repenser les transports publics

L'amélioration de l'offre en transports publics permettrait d'offrir une alternative intéressante aux transports individuels motorisés. Le nouveau réseau permettra à 44% des pendulaires d'atteindre leur lieu de destination sans transbordement sures centrales sont prévues.

1 La restructuration du réseau régional et la création d'une nouvelle liaison ferroviaire directe vers Fribourg via Romont vont permettre de capter un maximum de pendulaires venant de l'extérieur de l'agglomé-

2 La création de deux lignes diamétrales de transports en commun dans l'agglomération permettrait de desservir les principaux secteurs ur-

3 La mise en place d'une troisième ligne desservant, du moins dans un premier temps aux heures de pointe, la zone d'activité de Planchy et permettant également la limitation de l'utilisation de véhicules privés.



«Les communes aruériennes savent aue leur développement propre passe par un développement harmonieux de l'agglomération bulloise...»

### LES MESURES

#### À CRÉER

- Une ligne de bus nord-sud, qui circulera entre l'hôpital de Riaz (HSF) et le quartier du Closalet à La Tour-de-
- Une ligne est-ouest, qui circulera entre Morlon et Vuadens.
- Une troisième ligne desservant la zone industrielle de Planchy aux heures de pointe.

#### À RÉAMÉNAGER

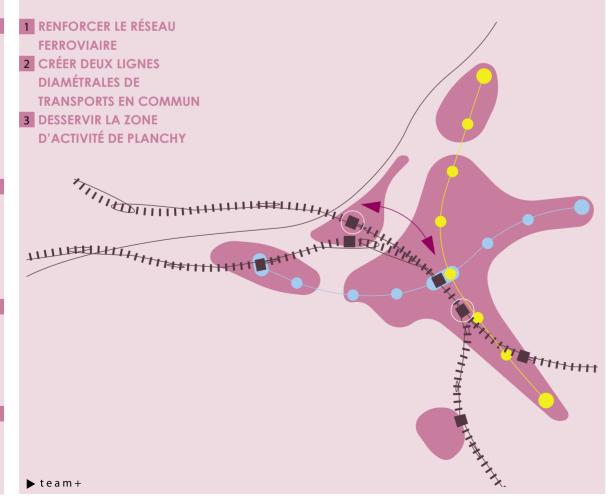
- Les lignes régionales à l'intérieur de l'agglomération, en modifiant les itinéraires et en créant de nouveaux
- · La gare de Vuadens, en créant des quais et des structures d'accueil.

- L'opportunité de créer de nouveaux arrêts ferroviaires, par exemple à la Cité St-Michel ou à Planchy.
- ·La mise en place d'une stratégie d'information et de promotion.

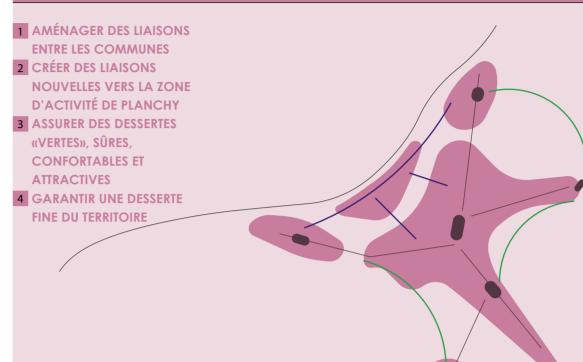
#### À VALORISER

•Les infrastructures ferroviaires, par exemple en augmentant la cadence, en créant un train direct Bulle-Romont et une ligne Bulle-Broc.

## LES OBJECTIFS DU CONCEPT DE TRANSPORTS PUBLICS



## LES OBJECTIFS DU CONCEPT DE MOBILITÉ DOUCE



# Plus de mobilité douce

# Favoriser les déplacements à pied ou à vélo

Une mobilité douce sous-exploitée

▶ team+

De manière générale, le réseau actuel de mobilité douce, autrement dit les déplacements à pied ou à vélo par exemple, est embryonnaire. Le trafic

sur les axes principaux. Mais leur utilisation est faible en dehors des déplacements de très grande proxicycliste est principalement orienté

## A pied ou à vélo: la mobilité douce a de l'avenir en Gruvère

sur les écoles et le centre-ville, alors

que le trafic piéton l'est sur les cen-

tres et les écoles. De manière géné-

rale, les cheminements de mobilité

douce sont essentiellement localisés

mité. Enfin, il y a peu d'infrastructures cyclables qui soient utilisables en site protégé. Âfin de favoriser l'utilisation des mobilités douces, mais également des transports publics, il est nécessaire de repenser le concept de stationnement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

#### Un fort potentiel pour les mobilités douces

L'agglomération bulloise se prête idéalement à l'utilisation des mobi-

lités douces pour les déplacements quotidiens. Sa taille et sa topographie permettent de créer un potentiel de développement pour les déplacements à pied ou à vélo. Plusieurs mesures sont envisageables:

1 Le renforcement et l'aménagement des liaisons entre les communes, notamment entre le centre et les communes périphériques et entre les communes périphériques elles-mê-

2 La création de liaisons nouvelles desservant efficacement la zone d'activité de Planchy.

3 La création de dessertes respectueuses de l'environnement et du paysage, sûres, confortables et attractives

4 L'amélioration de la perméabilité piétonne et cycliste à travers le tissu urbain.

5 L'aménagement de stationnement deux-roues dans les interfaces et les lieux publics.

### STATIONNEMENT REPENSÉ

- · La réglementation du stationnement dans le centre-ville bullois et tourain, avec des modifications de tarification et de limitation dans le temps de manière à assurer la disponibilité des places pour les clients et les visiteurs des centres.
- · Les règlements communaux en ce qui concerne les zones d'activité.



- Des vignettes pour les habitants et les employés dans les parkings périphériques du centre-ville.
- · Les règlements communaux en ce qui concerne les zones d'habitation après une estimation des besoins.

#### À ÉLABORER

- · Des concepts de stationnement pour chaque commune.
- Des plans de mobilité pour les employés des services publics.
- · Une politique favorisant la mobi-

#### À ENCOURAGER

- · Le système Pédibus pour les éco-
- ·La création de stationnement deux-roues dans les entreprises et les éauipements privés.
- ·Le soutien aux entreprises pour l'élaboration de plans de mobilité.



# Améliorer le réseau routier et mieux répartir le trafic

# Des mesures pour désengorger les centres

#### → Constat: des centres saturés

Actuellement, le centre de l'agglomération accueille l'ensemble du trafic pendulaire et de transit. De plus, les déplacements sont presque exclusivement réalisés en voiture. Conséquences immédiates: les routes principales sont surchargées. Les temps de parcours sont très longs des centres des localités encombrés par les véhicules jusqu'au centre-ville. De nombreux usagers dépassent le temps de stationnement autorisé. Au final, le trafic est dilué sur l'ensemble du territoire et du trafic de transit avec des vitesses non adaptées se développe dans les quartiers.

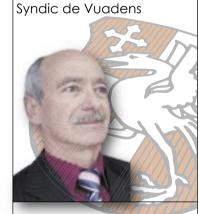
#### Repenser la gestion du trafic

Pour garantir le respect des contraintes environnementales et améliorer la qualité de vie dans les secteurs urbanisés (centre-ville, villages), des mesures sont nécessaires:

1 Garantir le fonctionnement de la H189 comme route de distribution vers le centre-ville et vers chaque commune de l'agglomération.

- 2 Réaménager les axes d'entrée en ville, le centre-ville et les centres des villages, modérer l'ensemble du réseau routier secondaire, mettre en zones 30 km/h le centre-ville et les quartiers résidentiels.
- 3 Il est nécessaire d'adapter la réglementation du stationnement de manière à garantir la disponibilité des places de parc pour les clients et les visiteurs. Le concept de stationnement est à repenser.

# Daniel TERCIER



«La mise en œuvre du projet d'agglo permettra de renforcer le pôle régional constitué par le chef-lieu. favorisant ainsi le développement de toute la région...»

### LES OBJECTIFS DU CONCEPT DE RÉSEAU ROUTIER



## **IMPRESSUM**

#### ÉDITION

 Mobul journal Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle www.mobul.ch

#### **CORRECTEUR**

• J.-B. Gabriel

#### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- 16a communication
- team+ **TIRAGE**
- 12000 exemplaires

#### CONCEPTION ET RÉALISATION

- 16a communication C.P. 284, 1630 Bulle
- Grand-Rue 51, 1630 Bulle

### LES MESURES

#### **RÉSEAU ROUTIER**

#### À RÉALISER

- · La route d'évitement de Bulle La Tour-de-Trême H189 (en cours)
- La route de Fribourg (réalisée)
- La route de la Ronclina (réalisée)
- La liaison du Temple-Romain (route de la Gruyère - route des Monts)

#### À RÉAMÉNAGER

- Le centre historique bullois zone 30 (en cours)
- La route de Riaz (en partie en cours)
- · La rue de Vevev
- · La rue de l'Ancien-Comté (compléments à l'aménagement actuel)
- · La route de l'Intyamon
- La rue de Gruyères (axe interne)
- La rue et place St-Denis
- · La traversée de Riaz
- La traversée de Vuadens
- · La traversée de Morlon (compléments d'aménagement)
- · La route cantonale dans le secteur de la gare du Pâquier
- Le centre du Pâquier (entre l'école et
- La rue de la Condémine
- Le chemin des Crêts
- · La rue de la Léchère
- · La route des Monts
- · La zone d'activité intercommunale de Planchy (dessertes complémen-

#### À RÉAFFECTER

- · La route de la Sionge
- · La route de Broc (commune de Morlon)

#### À INTRODUIRE

· Des zones à vitesse modérée dans *les quartiers* 

#### **STATIONNEMENT**

#### À RÉALISER

•Le parking souterrain Bulle-Centre (120 places)

#### À AMÉNAGER

- ·Le parking au chemin des Crêts pour les employés et les habitants du centre-ville (41 places)
- Le parking du Moulin pour les employés et les habitants du centre-ville (40 places)

#### À CRÉER

- Des zones de parking d'échange
- Des zones de parking favorisant le covoiturage